

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du JEUDI 19 janvier 1792.

N. B. L'édition des neuf premiers n^o. de ce mois étant épuisée par le nombre de nos souscripteurs nouveaux, qui a surpassé de beaucoup notre attente, nous prévenons ceux qui ne les ont pas reçus, que nous les leur ferons parvenir aussi-tôt qu'ils seront réimprimés. Ceux qui veulent ou commencer ou renouveler leur abonnement pour le premier février, sont priés de le faire au plutôt, pour n'éprouver aucun délai.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre particulière de Mayence, le 8 janvier.

IL ne s'est rien passé ici de bien intéressant; depuis quelques jours nous avons appris seulement, que tous les émigrés ont successivement évacué Worms & ses environs; le petit nombre qui se rendoit ici part de même pour se rendre à Coblenz; mais ils trouveront que l'électeur de Trèves a fait la même défense de ne pas s'y rassembler. Ce n'est pas que notre électeur ne leur ait témoigné beaucoup de considération & d'amitié, même en les éloignant. Le peuple ne pensoit pas comme lui, car le bruit ayant couru que l'électeur devoit leur donner quelques piéces d'artillerie, il y eut à ce sujet une très-grande fermentation, & telle que l'électeur n'a pas osé envoyer le présent qu'il avoit promis, & qui, certainement, auroit été enlevé ou détruit par le peuple.

On assure depuis hier, que les sujets de l'électeur palatin qui bordent la frontière de la France, viennent d'arborer la cocarde nationale françoise. Ils se regardent comme François, parce que les limites ou comme ils disent *les pierres de démarcation*, entre les deux pays, ont été mal posées. On ajoute que l'électeur palatin a sur le champ donné ordre à quelques régimens, d'aller contester ces *factieux*; mais on doute que les troupes les mettent à la raison, ayant elles-mêmes manifesté des sentimens assez semblables, qu'on veut étouffer.

On ignore encore quelles mesures on adoptera dans les cercles & les électors, pour prévenir l'insurrection générale qui s'annonce d'une manière si marquée. Les François n'ont donc rien à craindre de tous ces peuples; ils seront les premiers à les favoriser: *paix aux chaumières, guerre aux châteaux*, est un cri qui réjouit l'Allemand si long-temps avili. Que les François se présentent donc avec vingt mille hommes seulement, ils sont assurés de former bientôt une armée de cent mille.

Nouvelles d'outre-Rhin, du 14 janvier.

Lorsque la nouvelle se répandit dans ces contrées, que l'empereur étoit disposé à soutenir les émigrés françois avec toutes ses forces, plusieurs magistrats de Worms, dont la bourse dirige la tête, se repentirent de s'être trop pressés à signifier aux émigrés de sortir de leur ville, & à prier l'électeur de les faire sortir de son château; & ils prièrent le prince de rester avec sa suite. Mais Condé leur répondit avec une dignité que sa naissance rendoit plus imposante: « Il est trop tard, les arrangemens sont déjà faits ailleurs pour me recevoir, & les 10,000 livres que j'avois destinés pour les

» pauvres de votre ville seroient employés à un autre usage » Afin de donner quelque poids à cette dernière déclaration, il ordonna sur le champ qu'on rebâtît à ses frais une auberge de Renchen; mais dans sa route, à Etenheim, il apprit qu'elle avoit été consumée par un incendie. »

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 13 janvier.

Les réponses données aux divers couriers expédiés de Coblenz à notre cour, ont toutes été négatives. L'une d'elles porte en substance, que la situation politique de ce pays, & la disposition très-équivoque des esprits, ne permettent point d'en détacher aucun corps de troupes. En conséquence, il est recommandé à l'électeur de Trèves d'éviter soigneusement tout ce qui pourroit autoriser une agression hostile de la part des François; autrement il ne pourroit s'en prendre qu'à lui seul des suites fâcheuses qui en résulteroient. Nous aurons donc la paix avec la nation françoise: car il est à présumer que notre ministère se conduit d'après des ordres du cabinet de Vienne, & Léopold ne peut pas ignorer que la paix, la paix seule avec la France, peut épargner de nouveaux maheurs à ses provinces belgiques. L'inaction de l'Autriche déterminera infailliblement celle des autres princes allemands; & si votre ministère hâte ses négociations avec les princes possédés en Alsace & en Lorraine, vous aurez la gloire d'avoir vaincu, sans coup férir. Cependant vos émigrés continuent à se rendre d'ici en Allemagne, & disent hautement qu'on feint de les abandonner, pour mieux les secourir quand il en sera temps. Ils se fondent sur ce que nulle part on ne leur interdit ni le panache blanc, ni la cocarde, ni le large sabre, ni les uniformes contre-révolutionnaires dont ils sont habillés. L'indifférence de votre ministère, & du comité diplomatique à cet égard, est vraiment inconcevable.

Nous attendons cet après-midi une division du régiment de Cobourg, cavalerie; d'autres divisions seront réparties vers les villes frontières.

Il paroît un second numéro, servant de suite à la liste des sommes distribuées par les états pendant la révolution. Le sommes les plus remarquables dans ce second numéro, sont: 1^o. à M. van Eupen, pour affaires secrètes, 88,000 florins; 2^o. à l'abbé van Lempoel, professeur de philosophie à Louvain, & ambassadeur à la Haye, 358,000 florins: une très-grande partie de cette somme a été versée dans la bourse de la princesse d'Orange; 3^o. aux capucins & récollets, pour récompense de leur patriotisme & des services rendus à l'état, 10,000 florins; 4^o. à M. van der Noot de Vreckem, frere du fameux van der Noot, pour partager entre les membres du comité de la haute police, 62,000 florins: ce comité étoit composé de van der Noot de Vreckem, de l'avocat Drugman, de l'abbé Millé, pléban de la paroisse de Sainte-Gudule, & de l'avocat *Polichinelle Fripponneti*; 5^o. au même Vreckem, pour affaires secrètes, 50,000 florins; 6^o. à M. l'abbé Millé, pléban de Sainte-Gudule, pour affaires secrètes, 22,000 florins: ce pléban déclamoit tous les dimanches, dans la chaire

de vérité, contre la philosophie réformatrice de Joseph II, & contre la démocratie; 7°. à M. van der Neot, le grand, pour affaires secrètes, 62,000 florins : — & voilà comme nos représentans aristocratiques travailloient pour la plus grande gloire de Dieu & la félicité générale!

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg, le 16 janvier.

Les émigrés ont décidé de recu ordre d'évacuer les terres du cardinal, & le canton de l'Ostenau. Toutes les provisions commandées par eux dans ce pays, sont contre-mandées. On assure qu'ils vont prendre la route de Cassel. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que cet ordre leur a été signifié de la part de la régence de Fribourg en Brisgau.

Plusieurs soldats de la légion Mirabeau, ont repassé le Rhin cette semaine, avec armes & bagages. Ils nous ont appris que plus de trois cents de leurs camarades étoient prêts à en faire autant, & que si cela dure, l'armée engorgera les chemins. Ils étoient si gênés dans les villages du cardinal, qu'ils choient dans des granges, des écuries & des greniers : plusieurs sont morts de froid.

De Paris, le 19 janvier.

On a découvert à Remainville une fabrique de faux louis. On y a trouvé les balanciers, les poinçons & tous les instrumens nécessaires à cette fabrication. Deux domestiques ont été conduits à la conciergerie. On dit qu'il n'enroit que pour environ neuf livres d'or dans la fabrication de ces louis.

M. de La Roche s'est constitué prisonnier à la conciergerie, & a présenté au tribunal de cassation sa requête pour se pourvoir contre l'arrêt qui a été rendu contre lui par le parlement de Paris.

Coup-d'œil sur une alliance avec l'Angleterre.

Depuis quelques jours on parle vaguement d'une négociation avec l'Angleterre. Un membre célèbre de l'assemblée constituante, placé dans le département de Paris, s'est, dit-on, chargé de l'entamer avec le cabinet de Saint-James. Il n'est question de rien moins que d'une alliance avec cette cour; alliance par laquelle se trouveroit consolidée notre révolution, en mettant le gouvernement actuel à l'abri de toute attaque de la part des autres puissances de l'Europe. Pour juger si ce traité seroit utile, s'il est même possible, il faut examiner quels sont les avantages dont on nous flatte, & quels sont ceux que nous pourrions promettre à l'Angleterre. Cet examen peut seul nous faire connoître le véritable point de la difficulté & les moyens de la résoudre.

Nous ferons, je l'espère, trop sentés pour voir l'opinion de la nation angloise dans les discours admiratifs de quelques tavernes de Londres, dans les écrits de quelques philosophes éclairés sur les droits des hommes. La masse de la nation ne s'occupe nullement de la cause de la liberté; & n'ambitionne que des profits. Elle veut un accroissement de bénéfice dans un nouveau traité de commerce; elle veut partager avec nous tous les avantages dont nous jouissons en Espagne & en Turquie, si elle ne peut toutefois réussir à nous les enlever; elle veut nous bannir des marchés du Nord & de l'Amérique, & accaparer entièrement la mine de l'Indostan.

Si les bases du traité qu'on propose sont conformes à ces prétentions, n'en doutons pas, nous serons bientôt les alliés de l'Angleterre. A ces conditions, elle se chargera de notre cabotage, de nos pêcheries, de nous fournir des retours précieux de l'Asie, de regarnir nos ateliers des Antilles d'esclaves d'Afrique, enfin d'approvisionner nos ports du peu de munitions navales dont ils pourroient avoir besoin encore quelques années; je vais plus loin, elle neutralisera en apparence quelques cours mal-intentionnés à notre égard. Nous ldi verrons le silence de celles de Berlin & de la Haye, & l'influence de l'électeur d'Hanovre inspirera à l'Empire des vues dilatoires & même pacifiques; mais on achèteroit bien cher de pareils services: notre commerce extérieur seroit détruit; nos liaisons si importantes avec l'Espagne & les Etats-Unis d'Amérique seroient immédiatement rompues. L'Espagne ne pourroit seule le colosse aux pieds d'argile de sa domination en Amérique; il lui faut absolument l'état d'une puissance navale; & nous n'en serions plus une,

Elle devroit indispensablement acheter la protection britannique par les plus importantes cessions de commerce, & ces cessions se feroient toutes à nos dépens. Les Etats-Unis, déjà tant rapprochés de l'Angleterre par nos fautes ministérielles & par celles de l'assemblée constituante sous les rapports de commerce, verroient qu'il importe à leur existence encore *impuber* de traiter ouvertement & franchement avec leur ancienne métropole. Un partage actuel, ou au moins des projets éventuels sur les îles à fuere, voilà l'appât offert par la cour de Londres. Si les Américains y résistoient, un territoire plus étendu vers le Nord, des conventions à leur avantage, sur l'article des pêcheries, seroient des moyens décisifs: il y auroit absurdité dans le congrès, s'il se refusoit à entrer, par une telle moisson de richesses, dans le nombre des premières puissances du globe. Pour nous, bientôt nous serons rangés dans celles du second ordre: car quelle décadence précipitée n'amèneroit pas la ruine de nos manufactures & de notre commerce extérieur? Des phrases, des déclamations ne repondent pas à des assertions fondées sur la nature des choses, sur des intérêts évidens. Que ceux qui voudroient les combattre se rappellent l'esfroi de nos provinces maritimes & industrielles, quand elles purent craindre, il y a dix-huit mois, la rupture de l'alliance espagnole? Mirabeau, l'immortel Mirabeau, préserva la France d'un tel malheur.

Nous venons de nommer Mirabeau; & on nous le présentera comme partisan d'une alliance avec l'Angleterre. Nous n'ignorons pas que ce grand homme a dit *qu'elle changerait la face de l'Europe, & que sa plus grande difficulté, peut-être, est qu'on n'ose pas tenter de l'exécuter.* Mais sa théorie à cet égard posoit sur des bases qu'il auroit strictement jugées en ce moment difficiles à réduire en pratique. La voici: une tête politique n'a pas pu croire à une possibilité d'un autre genre. C'étoit de dire à l'Angleterre: *Nos possessions au-delà du Cap de Bonne-Espérance sont à vous: faites-nous une compensation aux Antilles, & soyons à jamais amis.* Il est facile de prévoir les effets d'une alliance qui seroit fondée sur l'intérêt évident des deux premières nations de l'univers, & qui ordonneroit la paix à toutes les autres: mais peut-on se flatter de parvenir à la conclure? Les circonstances sont-elles favorables? Notre position actuelle nous en laisse-t-elle les moyens; & la constitution n'augmente-t-elle pas les obstacles qui s'y opposent?

En regardant comme presque insurmontables les difficultés qui nous éloignent de l'Angleterre, nous sommes loin cependant de craindre pour le salut de la patrie. Nous développerons dans un autre article nos motifs de sécurité. Ils sont fondés principalement sur la situation véritable de l'Europe, sur notre inébranlable puissance, & sur la conduite ferme & courageuse de l'assemblée nationale.

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Daverhault.)

Du mardi 17 janvier. Séance du soir.

Les grands procureurs arrivés à Orléans demandent les pièces qui sont entre les mains de l'assemblée nationale pour commencer leurs travaux. M. Avelot envoie l'état des biens nationaux dont les districts ont fait parvenir l'évaluation: 97 districts n'ont encore rien envoyé. Les états qui sont parvenus donnent une valeur de 19 cents & quelques millions.

Sur un rapport du comité de division, l'assemblée a reconnu l'élection du sieur Moreau à la place de procureur-syndic du district de Poitiers.

Un féminaire de Poitiers se plaint de ce qu'on a vendu ses biens. L'assemblée ajourne à samedi la question de la vente des biens appartenant aux ordres militaires & religieux. Un projet de décret sur l'adjudication au profit de l'état des forges de Moyeuge-lès-Moutiers; un autre projet pour une demande de 60 mille livres faite par la ville de Douay, ont été ajournés; & l'assemblée a entendu un rapport du comité de surveillance. La fête d'un M. Baumont-Maubourg, qui est allé à Coblenze, emportant avec lui les meubles les plus précieux des châteaux appartenans à M. le roi, frère du roi, a donné occasion au comité de demander à l'assemblée d'accélérer le rapport qui devoit être fait sur le réquisire des biens des princes, contre lesquels on avoit rendu un décret d'accusation. M. Lecoindre, rapporteur, dans le cours de son rapport, s'est plaint du ministre de la guerre, qui n'avoit pas encore fourni des armes neuves aux volontaires de Seine & Oise.

Après
de la tr
du dépar
lontaires
la trésor
& que
payeurs.
Les r
dernier
livres. S
que la c
déficit,
dépenses
dinaires
M. Ca
recettes
pour liv
Toute
leur rép
impositio
sont pas
butions
missions
& il est
de comp
aux rece
nation;
25 millie
il rentre
Les B
semblée
dans le f
qu'ils se
Des se
is ont
traité de
ils ont r
haufiens
France e
peintre.
Le con
tion pou
en ces te
Déclarati
L'ass
Xavier
n'est
en a é
& que
vertu d
droit
Le p
la publi
compte
vront
aura p
Londre
sur l'offic
suis à
nefut plu
quelques
une cloq
role dans

Séance du mercredi 18 janvier.

Après la lecture de plusieurs lettres, un membre du comité de la trésorerie a fait un rapport sur la plainte du directeur du département des Basses-Pyrénées, relative au prêt des volontaires. Il résulte d'une lettre écrite par les commissaires de la trésorerie, que l'envoi des sommes nécessaires a été fait, & que la faute du retard ne peut tomber que sur les payeurs.

Les recettes du trésor public, pendant le mois de décembre dernier, ne se sont élevées qu'à 27 millions 6 cent 97 mille livres. Sur le rapport de M. Cambon, l'assemblée a décrété que la caisse de l'extraordinaire verseroit, pour combler le déficit, une somme de 20 millions 860 mille livres, pour les dépenses ordinaires, & 15 millions pour les dépenses extraordinaires faites en décembre.

M. Cambon a observé qu'il se trouvoit un déficit dans les recettes, parce que les départements avoient retenu les 4 L. pour livres pour les frais d'administration.

Toutes les administrations de district n'ont pas fait encore leur répartition, ainsi il n'est pas étonnant que toutes les impositions ne rentrent pas, puisque tous les citoyens ne sont pas encore imposés. Jusqu'à l'année 1790, les contributions étoient perçues par les receveurs généraux; les soumissions de ces receveurs ne sont pas encore toutes acquittées, & il est dû encore à la trésorerie 18 millions, que le bureau de comptabilité fera rentrer. En 1790, l'assemblée permit aux receveurs généraux de compter de chef-maire avec la nation; en conséquence l'arriéré de cette année, qui est de 25 millions, est au bénéfice de la trésorerie, & chaque mois il rentre de cet arriéré une somme de 2 013 million.

Les Bataves réfugiés en France sollicitent auprès de l'assemblée nationale l'honneur de lui présenter leurs hommages dans le sanctuaire des loix & de la liberté. L'assemblée décrète qu'ils seront admis demain au soir à la barre.

Des pétitionnaires anciens ont paru ensuite à la barre, & ils ont engagé l'assemblée nationale à ne point adopter le traité de commerce projeté avec la république de Mulhaufen. Ils ont regardé les privilèges accordés par ce traité aux Mulhaufiens, comme contraires au commerce d'Alsace, & de la France en général, sur-tout dans la fabrication des toiles peintes.

Le comité de législation a présenté un projet de déclaration pour la déchéance du droit à la régence. Il a été adopté en ces termes :

Déclaration de l'assemblée pour la déchéance du droit de Louis-Stanislas-Xavier, prince français, à la régence.

« L'assemblée nationale considérant que Louis-Stanislas-Xavier, prince français, premier appelé à la régence, n'est pas rentré dans le royaume sur la réquisition qui lui en a été faite par le corps législatif, le 7 novembre 1791, & que le délai de deux mois est expiré, elle déclare, en vertu de la constitution, qu'il est censé avoir abdiqué son droit à la régence, & qu'en conséquence il en est déchu. »
 « Le pouvoir exécutif donnera les ordres nécessaires pour la publication du présent acte du corps législatif, & rendra compte à l'assemblée nationale, dans les trois jours qui suivront la présentation qui lui en sera faite, des mesures qu'il aura prises pour l'exécution. »

L'ordre du jour appelloit le projet du comité diplomatique sur l'office de l'empereur. Jamais objet plus important ne fut soumis à la délibération de l'assemblée; jamais aussi la discussion ne fut plus calme, plus sage & plus majestueuse; si on en excepte quelques déclamations de M. Vergniaux, jamais on ne développa une éloquence si vraie. M. Dumas a le premier pris la parole dans une question si importante. Il a prouvé d'abord que

la protection, que les secours accordés aux émigrés français par les princes d'Allemagne étoient contraires aux traités de Westphalie, de Riswyck & de Munster. Il a cité un article du traité de Munster, qui défend expressément aux puissances contractantes de prêter leur territoire aux ennemis communs, & de soutenir les rebelles & les réfractaires, *rebelles & refractarios*. La France a donc le droit de réclamer une prompt réparation des outrages qui lui ont été faits au mépris des traités. Si les peuples d'Allemagne venoient nous apporter sur nos frontières leurs richesses & leurs armes, les électeurs ne seroient-ils pas les premiers à réclamer l'exécution des traités? Si l'empire avoit à combattre son ennemi naturel, ne réclamerait-il pas le traité de Westphalie? Que devons-nous donc leur demander? ce qu'ils nous auroient demandé eux-mêmes.

M. Dumas, après avoir envisagé l'empereur comme chef de la ligue germanique, l'a considéré comme chef de la maison d'Autriche; & c'est sous ce point de vue qu'il a examiné les rapports établis entre l'Empire & la France par le traité de 1756. Aux termes de ce traité, l'empereur nous doit ses bons offices contre une invasion; il nous doit des secours contre une attaque, ses ennemis sont les nôtres. — Avant d'examiner si on devoit exiger une explication de l'empereur, l'orateur a jeté un coup-d'œil rapide sur notre situation militaire; il a fait une exposition énergique de nos moyens d'attaque & de défense, de la position de nos frontières, de l'état de nos places, du courage de l'armée, du zèle de tous les Français pour la cause de la liberté, de l'humanité, de la raison & des loix. Revenant ensuite à examiner les griefs que la France pouvoit avoir contre les cours de Vienne & de Madrid, il a pensé que ces deux cours, à une grande distance de la France, pouvoient avoir été trompés jusqu'ici par les suggestions perfides des réfugiés français qui inondoient toutes les cours de l'Europe; il a pensé que le roi devoit leur demander des explications claires, promptes & précises. Il a insisté sur-tout pour qu'on ne se portât à aucune mesure de rigueur. Il faut faire la guerre, disoit-il, si elle est inévitable pour le maintien de la constitution, mais il ne faut pas la rendre inévitable pour la faire. Il a soutenu que l'Espagne avoit besoin de nous pour sa marine, pour son commerce, pour ses colonies. — Les Espagnols n'ont pas oublié notre fidélité à remplir nos engagements. Les Pyrénées sont donc englouties dans l'Océan, & le génie de Chatham a-t-il donc isolé physiquement la France de l'Espagne? M. Dumas a parcouru successivement les avantages & les inconvénients qui étoient résultés pour la France du traité de 1756. Si l'Autriche nous a détourné des alliances les plus avantageuses, nous lui devons la paix de trente ans, nous lui devons la neutralité de plusieurs puissances pendant la guerre de sept ans, nous lui devons nos victoires contre les Anglois, l'orateur n'a pas cru qu'on dût s'arrêter à l'idée d'un congrès, tant d'intérêts d'intérêts hétérogènes lui ont montré son existence comme impossible. D'ailleurs, a-t-il ajouté, quel Français souffrirait qu'il fût fait la moindre modification à la constitution! Quelle main perfide oseroit tracer sur le front de la postérité la honte du nom français. On ne peut pas plus arrêter l'expansion de la vérité que celle de la lumière: la vérité est ici, nous ne souffrirons pas qu'on souille son temple, & qu'on la fasse rétrograder dans la nuit des ténis!

M. Dumas a conclu en disant qu'on ne pouvoit pas chercher de nouvelles alliances, après avoir été infidèle au traité de 1756, & il a demandé la question préalable, en faisant considérer que l'assemblée ne pouvoit délibérer sur ces objets que d'après la proposition du roi.

Le discours de M. Dumas a été applaudi à plusieurs reprises, & l'assemblée en a ordonné l'impression.

M. Vergniaux a parlé après M. Dumas. Après avoir soutenu que l'empereur étoit l'ennemi déclaré de la constitution fran-

epise, & qu'il n'attendoit, pour nous attaquer, que le moment où les inquiétudes du peuple, les divisions intérieures, lui auroient assuré la victoire, M. Vergniaux a vu en France trois armées formidables à la solde de nos ennemis; 1°. des factieux, des libellistes occupés sans cesse à diffuser leur venin sur l'assemblée nationale; 2°. les prêtres fanatiques, cherchant à semer le trouble & la discorde; 3°. les financiers agitateurs qui s'enrichissent des calamités publiques. L'état actuel a paru à M. Vergniaux un état de destruction, qui ne pouvoit conduire qu'à l'esclavage & à la mort; il n'a pas dissimulé que dans la crise où nous nous trouvons, nous trouverons difficilement des alliés, & que nous devons peu compter sur nos anciennes alliances; il a partagé l'opinion de M. Brissot pour la rupture du traité de 1756; il a craint que la France ne fût assujettie à la domination de l'Autriche; il a rappelé la motion faite pour proscrire la cocarde blanche; & en examinant les mesures partielles qu'on prenoit chaque jour pour prévenir les hostilités des ennemis, il a répété le discours de Démosthènes aux Athéniens, lorsqu'il parloit contre Philippe: « Vous faites comme les barbares de nos jours; lorsqu'on les frappe au bras, ils portent la main au bras; lorsqu'on les frappe à la tête, ils portent la main à la tête ». On a beaucoup applaudi à l'application des paroles de Démosthènes, & les applaudissemens se sont fait encore entendre lorsque l'orateur s'est écrié, en finissant son discours: « Il me semble que les mânes des générations passées se pressent dans ce temple, pour vous prier de ne pas sacrifier les générations futures; exaucez leurs prières; associez-vous à la justice éternelle; soyez une seconde providence pour le monde; & en méritant le titre de protecteurs de votre patrie, soyez les sauveurs du genre humain ».

M. Ramond a défendu le projet du comité diplomatique. Que veulent, a-t-il dit, ces puissances si étrangères & si monstrueusement réunies? il semble qu'un délire universel s'est emparé des cours. Personne ne s'est reconnu en Europe que dans une cohue de princes, & chacun a embrassé son voisin au hasard. Quelle mesure faut-il prendre pour faire cesser l'effet de ces rapprochemens incestueux, & de ce congrès inconcevable qui semble se préparer? Le comité a pensé qu'il falloit ne laisser à l'empereur & aux autres princes, pour les explications exigées, qu'un délai assez court pour qu'ils n'eussent pas le tems de placer leurs troupes entre leurs peuples & nous. La politique des tems est plus sûre que la politique des cabinets. L'aristocratie touche à son terme; les peuples & les rois sont réunis contre elle. Il est tems enfin de montrer aux monarches de l'Europe que la France a trouvé les moyens de rendre la monarchie philosophique & constitutionnelle, & qu'elle n'en a trouvé aucun pour supporter l'aristocratie. L'empereur a reconnu notre gouvernement; mais il n'a pas reconnu notre souveraineté qu'il faut faire légitimer à la cour de Vienne. Nous ne lui demanderons pas la garantie, nous n'en voulons point d'autre que la volonté nationale.

M. Ramond a examiné ensuite la proposition d'une alliance avec l'Angleterre: il a vu l'intérêt commercial, l'intérêt personnel, toutes les passions qui dirigent la nation angloise s'opposer à cette alliance, & élever une barrière impénétrable entre l'Angleterre & la France. L'Angleterre, a-t-il ajouté, a protégé l'aristocratie hollandaise; & si aujourd'hui le gouvernement anglois a rendu des services à la ligue du nord, il attend, de cette même ligue, une garantie pour

l'Irlande; garantie que la France ne pourroit lui donner. M. Ramond a soutenu ensuite que, par notre constitution, nous ne pouvions faire que des alliances pour le commerce & pour le bon voisinage. Il a ajouté que notre traité avec l'empereur tomberoit, par la nature des choses, & ne présenteroit plus ni avantages ni inconveniens. M. Ramond a proposé de demander à l'empereur une explication sur la circulaire de Padoue, & la déclaration de Pilnitz, & de prier le roi de donner les ordres pour que l'armée fût prête à entrer en campagne au premier février.

L'assemblée a applaudi au discours de M. Ramond, & elle en a ordonné l'impression.

MM. Isnard & Fauchet se disputoient la parole à la tribune, lorsque le ministre de la guerre a demandé à rendre compte de l'état des frontières vers les Pyrénées. Les ordres sont donnés pour armer les volontaires, & pour réparer les places: 21 mille hommes seront prêts à se porter aux endroits menacés.

Le ministre a observé ensuite qu'il alloit conclure plusieurs marchés pour les préparatifs de guerre; mais qu'il étoit dangereux de les rendre publics. Il a proposé en conséquence d'en remettre l'état aux archives nationales. Sur sa demande, il a été décrété que le rapport sur les recrutemens seroit fait demain.

Paiement des six derniers mois 1791. Lettre A.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	33 $\frac{7}{8}$. à 34.	Cadix.....	24 l. 7 s. 6 d.
Hambourg.....	308.	Gênes.....	150.
Londres.....	17 $\frac{7}{8}$. à 18.	Livourne.....	160.
Madrid.....	24 l. 7 s. 6 d.	Lyon. Pay. des Rois...	1 $\frac{1}{8}$. p.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 18 janvier 1792.

ACTIONS des Indes de 2500 liv.....	2200. 2 $\frac{1}{2}$. 2000.
Portion de 1600 liv.....	1402 $\frac{1}{2}$.
Idem, de 312 livres 10 sous.....	272.
Idem, de 100 liv.....	90.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	455.
Empr. de 125 millions, déc. 1784.....	5 $\frac{3}{8}$. $\frac{7}{8}$. 6. 6 $\frac{1}{8}$. b.
Act. n. des Indes.....	1450. 45. 42. 40. 42. 44. 45. 42. 41.
Caisse d'Escompte.....	4025. 30. 32. 34. 35. 40. 35. 32.
Demi-Caisse.....	2012. 15. 18. 16. 15.
Caisse patriotique.....	755.

CONTRATS.

Premiere classe, à 5 pour 100.....	93 $\frac{1}{2}$. $\frac{3}{4}$. $\frac{1}{2}$.
Seconde classe, à 5 pour 100 suj. au 15 ^e	87. 87 $\frac{1}{4}$. $\frac{1}{8}$.
Troisième classe, à 5 pour 100 suj. au 10 ^e	82 $\frac{3}{4}$. $\frac{1}{8}$.

Prix de l'argent du 17 janvier.

Assignats de 50 à 100 liv.....	29 $\frac{1}{2}$... pour argent.
De 200 à 300 liv.....	20 $\frac{3}{4}$ idem...
Assignats de 5 liv., 6 liv. 10 s. pour 100, agiot, pour assignats de 500 liv. & au-dessus.	
Louis d'or, 11 l'v. pour assignats.	

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n°. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être dressés les Souscriptions, Lettres & Avis relatifs à cette Feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.